

# PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S & M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 *Avril*. — Ouverture du Concours général agricole dans la Galerie des machines au Champ de Mars.

12 *Avril*. — Le Président de la République visite le concours agricole. M. Loubet, à l'issue de sa visite invite à déjeuner, à l'Élysée, le Ministre de l'Agriculture, les membres du Comité d'organisation et les principaux lauréats du concours.

13 *Avril*. — Trois incendies très violents signalent cette journée. — 1<sup>o</sup> Un bâtiment de la sucrerie de Francières, (Oise), servant de louverie, est réduit en cendres. Des bœufs et des chevaux sont carbonisés. — 2<sup>o</sup>. Près de Saint-Claude, (Jura), au cours de deux sinistres successifs, plusieurs maisons sont détruites et une jeune femme périt dans les flammes. — 3<sup>o</sup>. A Tourcoing, le feu éclate dans une filature. Les dégâts atteignent 50 000 francs.

14 *Avril*. — La situation demeure très critique en Belgique où la grève est déclarée dans la plupart des charbonnages du bassin de Charleroi. Le gouvernement prend des mesures pour que l'armée puisse suppléer à l'insuffisance éventuelle des forces de police, de gendarmerie et de garde civique.

— Un orage d'une violence extrême éclate à Berlin, et y cause des dégâts importants.

15 *Avril*. — M. Doumer, gouverneur

général de l'Indo-Chine, qui renonce à son poste, est reçu par M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil.

— Les Chambres anglaises votent les nouveaux impôts à 120 voix de majorité.

16 *Avril*. — Aucune nouvelle sérieuse n'a encore été communiquée, concernant les pourparlers anglo-boers, relatifs à la conclusion de la paix.

— Le gouvernement ottoman fait aviser les gouvernements, que la bande qui enleva Miss Stone se prépare à enlever un consul étranger.

17 *Avril*. — Un messenger boer arrivant à Utrecht, déclare que l'impression à Pretoria et à Johannesburg est que lord Kitchener désespère du succès définitif des armes anglaises. Les Boers ont plus de quinze mille hommes en campagne et sont pourvus abondamment de munitions et de provisions.

— L'ex-roi d'Espagne Don François d'assise, meurt à Epinay-sur-Seine d'une congestion pulmonaire. Il était né le 13 mars 1822.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

M. Edmond Labour qui est décemment candidat à la députation pour la première circonscription de Meaux, a fait dimanche dernier à deux heures, à Dammartin, une conférence

électorale, dans laquelle il a développé son programme devant environ 150 électeurs réunis en la salle de l'Hôtel du Chemin de fer, sous la présidence de M. Moreau, adjoint, au maire de la ville.

L'honorable Conseiller général du canton de Dammartin commence par déclarer qu'il est anti-ministériel et anti-sémite, il est chrétien, et ne craint pas de le dire ; du reste, il a été baptisé comme tous les Français, avec de l'eau, et aime mieux cela que de l'avoir été à l'aide du sécateur, ou encore à la manière des Francs-Maçons, qui, assure-t-on, font profession en embrassant le derrière d'un bouc.

Il veut la France aux Français et entend qu'elle soit débarrassée de l'armée de fonctionnaires qui la ruinent à tel point que la moitié du pays travaille pour subvenir à l'entretien de l'autre moitié. Aux colonies, qu'il a visitées tout récemment, la situation n'est pas moins déplorable, au contraire, car on compte un fonctionnaire par deux habitants.

M. Edmond Labour déplore l'attitude par trop effacée du gouvernement et en particulier du ministre des affaires étrangères, qui a manifesté la soumission d'un vaineu devant la rapacité de l'Angleterre qui, avec l'arrogance qui la caractérise, a formé le projet d'écraser impitoyablement le petit peuple Boër, dont le seul crime est de receler dans les entrailles de son sol quelques mines d'or qui excitent la convoitise de la cupide Albion.

Nous ne suivrons pas M. Edmond Labour dans la longue énumération des réformes qu'il préconiserait au cas où il deviendrait, à la Chambre,

le représentant de la 1<sup>re</sup> circonscription de Meaux.

Nous espérons retrouver dans un journal régional les éléments constitutifs de ce programme, mais nous avons pu constater, comme le disait lui-même l'honorable candidat en terminant sa conférence, que s'il remporte un succès, il ne le devra qu'à ses propres forces, car il vient d'être dépouillé par M. Menier, de *l'Indépendant*, le seul journal dont il était propriétaire.

Lundi soir, à 8 heures, M. Menier, député sortant, a rendu compte de son mandat pendant la dernière législature et a exposé son programme politique en vue du renouvellement de son mandat, au cas où les électeurs de la première circonscription de Meaux jugeraient à propos de le maintenir au Parlement.

L'assistance, composée d'au moins deux cent cinquante électeurs avait désigné comme président M. Emilien Vincent, et comme assesseurs MM. Thonnerieux et Couturier.

M. Menier a abordé d'abord l'œuvre accomplie sous le ministère Waldeck-Rousseau, qui, d'après lui, a vu réaliser le plus de réformes en faveur de la démocratie.

Les plus importantes de ces réformes furent, dit-il : « Réformes fiscales ayant pour principe de mettre plus de justice dans l'impôt ; de cet ordre, la loi transformant les droits sur les formalités hypothécaires, ainsi que la réforme du régime des successions. »

« Réformes budgétaires, réformes administratives, réformes d'assurance et de prévoyance sociales, comme cette loi sur les accidents de travail, dont l'application soulevait tant de difficultés ; difficultés que la Chambre s'est attachée à éliminer une à une,

comme aussi la loi concernant les conditions du travail qui montre de quelle sollicitude toute particulière le gouvernement fit preuve dans l'étude des questions purement sociales. »

« Si le vote de la loi ayant pour objet la création de retraites ouvrières n'a pu aboutir, pour des raisons indépendantes de la volonté de la majorité du Parlement, cette réforme n'a été que retardée ; son achèvement sera l'œuvre de la Chambre prochaine car tous les républicains comprendront qu'il est pour eux d'un devoir immédiat de terminer et de voter une loi importante et si impatiemment attendue par le monde du travail. »

Après avoir rapidement énuméré les autres réformes législatives et administratives réalisées dans ces trois dernières années, l'honorable député a abordé son programme de réformes fiscales au sujet duquel il s'exprime en ces termes : « Vous connaissez mes sentiments à ce sujet : je suis, comme mon père, partisan d'un impôt sur le capital, car il me semble éminemment juste que l'impôt frappe la richesse et épargne le plus possible les déshérités. L'impôt sur le capital a cet avantage d'atteindre quelque chose de tangible, de constaté, tandis que l'impôt sur le revenu vise une fraction de la richesse, essentiellement variable, dissimulable, pouvant échapper à la loi et même disparaître. »

« Mon projet, renvoyé à la commission fiscale a frappé un grand nombre de mes collègues. Son application soulagerait grandement, j'en suis convaincu, les classes les moins fortunées. »

« D'autres projets ont d'ailleurs été déposés qui méritent également de retenir l'attention et d'être examinés sérieusement. »

« J'accepte, quant à moi, un projet mixte d'impôt sur le capital et le revenu, tel qu'il fonctionne aux Etats-Unis, et en Suisse, où il donne d'excellents résultats. C'est là, n'est-il pas vrai, une indication dont il faut profiter. »

« Je voudrais cependant qu'avant de se lancer dans l'imprévu, on fit fonctionner à blanc, de façon à en

connaître les imperfections et les écarter. »

« C'est la méthode expérimentale qu'on devrait toujours employer en matière financière. Elle éviterait bien des inconvénients. »

« Lorsque l'un de ces projets aura abouti je crois que l'on pourra, alors, aborder résolument la question de la suppression des impôts indirects, car je reste rattaché à cette idée que les charges fiscales doivent peser sur ceux qui possèdent et non sur ceux qui n'ont rien. »

Après avoir expliqué avec une grande clarté les causes de l'augmentation subite de la cote mobilière et rappelé les efforts faits par les députés de Seine-et-Marne, et lui en particulier, pour remédier aux fâcheux résultats créés par l'amendement Lemoigne, l'honorable représentant a fait connaître son opinion sur le service militaire de deux ans.

« Il y a plus d'un an déjà, dit-il, que j'ai signé la proposition de mon collègue M. Gouzy, demandant l'établissement du service militaire de deux ans, égal pour tous, par la suppression des dispenses. Les adversaires de ce projet prétendent qu'il n'est pas applicable. Or il résulte d'études faites par des chefs éminents de l'armée, par des officiers de grand mérite et par des hommes d'une compétence indiscutée, comme M. Rolland, sénateur et comme M. de Freycinet, l'ancien ministre de la guerre, qui en 1870 fut le bras droit de Gambetta, il résulte dis-je, du travail préliminaire considérable accompli par ces hautes personnalités, que la réduction du service est possible pourvu qu'elle soit accompagnée d'une loi complémentaire sur les cadres et les rengagements.

« Dans le même ordre d'idée je suis partisan du remaniement des périodes d'appel. Les vingt-huit jours, notamment, pourraient être réduits à 20 jours, à la condition que ces 20 jours soient occupés à des travaux se rapportant effectivement au but réel de la guerre, par exemple au tir et au service en campagne, au lieu d'être employés au balayage du quartier ou à

l'épluchage des pommes de terre.»

« Je suis également partisan, messieurs — je tiens à ne pas m'en cacher — du mandat de six ans. Quelques adversaires me l'ont reproché, mais ils n'ont pas ajouté que j'y mettais comme condition *sine qua non* le renouvellement triennal par moitié. C'est-à-dire que je suis partisan d'un système analogue à celui qui fonctionne pour les élections au conseil général. »

« Les avantages qui résulteraient de cette réforme électorale sont nombreux. Il arrive en effet qu'à la fin d'une législature une foule de projets déposés, étudiés, prêts à être discutés, restent en souffrance au moment où la Chambre se sépare. Ces projets deviennent caducs avec la Chambre nouvelle. Il faut les reprendre et les réétudier ; il faut en un mot tout recommencer. Il en résulte une perte de temps précieuse, inconvenient qui n'aurait pas lieu si la moitié de la Chambre était renouvelée tous les trois ans et si, par suite, aucune interruption ne se produisait dans les travaux parlementaires.

Avant de terminer, M. Menier s'est étendu quelque peu sur la question du « Nationalisme ».

« Le Nationalisme ! Qu'est-ce donc ? Est-ce un parti ? Est-ce une opinion ? Non, messieurs, c'est l'assemblage disparate des fragments de mille partis démodés, c'est la coalition d'intérêts multiples, souvent en désaccord, quelquefois opposés, qui n'ont qu'un lien commun : le désir de renverser la République. »

« La République, heureusement, n'est pas en péril, nous la maintiendrons envers et contre nous.

« Eh quoi, ne prétendent-ils pas, ces nationalistes, accaparer l'armée. Est-elle donc à eux cette armée que nous aimons tous également ? N'est-elle pas à nous tous ? N'est-ce pas avant tout l'armée de la France. »

« Je sais que dans ce parti hybride on accuse les républicains de vouloir détruire l'armée. Vous savez bien que c'est faux, messieurs, et depuis longtemps, j'en suis certain, votre sagesse a fait justice de cette accusation. »

• Ce que nous voulons, c'est que

l'armée soit en dehors de la politique et se consacre pleinement et entièrement à la mission dont elle est chargée. »

« Oui, nous l'aimons cette armée autant qu'eux. Les échos enthousiastes de l'admirable revue de Betheny, les paroles pleines d'espérance échangées entre Nicolas II et M. Loubet, rien de toute cette joie patriotique ne nous est étranger. L'amitié de la France républicaine est précieuse aux nations. Le voyage que le vénéré chef de l'État va faire prochainement en Russie en sera une nouvelle et éclatante manifestation. »

« Ah ! l'on comprend, messieurs, que les nationalistes ne soient pas contents. Mais ce qui fait l'objet de leur tristesse doit être la raison même de la joie des républicains. Ils sentent bien que la dernière partie qu'ils jouent est pour eux perdue à l'avance. Ils sentent bien que la République sortira victorieuse de cette nouvelle épreuve, comme elle en est sortie au moment du Boulangisme et du Seize-Mai. »

« Le situation est analogue, mais les procédés employés par les adversaires de la République pour la renverser sont peut-être encore plus violents. Rappelez-vous, messieurs, l'attentat dont fut victime il y a trois ans le Président de la République, frappé par un nationaliste ; rappelez-vous aussi les factieux du fort Chabrol, l'émeute dans la rue, la tentative du coup d'état de Déroulède ; rappelez-vous aussi que la République a triomphé de ses adversaires et préparez-vous à la faire triompher encore au scrutin du 27 avril prochain. »

« Pour moi j'ai confiance. Les républicains de cette région savent que le Nationalisme conduirait la France à la ruine et à la défaite. Ils savent aussi qu'ils me trouveront toujours là pour les aider à défendre la République. »

« Messieurs, unissons-nous dans le cri de : « Vive la France ! vive la République ! »

Personne n'ayant demandé la parole pour questionner le candidat la séance a été levée vers dix heures.

La question des eaux qui, depuis

quelque temps préoccupait vivement la population de la ville, menacée qu'elle était de subir pendant longtemps encore un rationnement des plus préjudiciables à l'alimentation publique, vient d'entrer dans une nouvelle phase, pleine de promesses pour l'avenir.

Depuis quelques jours, l'eau coule en abondance dans les rues et l'on attribue cette crue subite au résultat de l'expérience qui a été tentée par M. l'ingénieur Lefebvre, expérience qui aurait donné des résultats tellement complets, que le puits qui ne fournissait plus dans ces derniers temps que 2 mètres à l'heure en fournit maintenant 50 mètres en la puisant directement à l'intérieur du tubage du puits.

Nous souhaitons vivement que cette bonne nouvelle soit bientôt confirmée par la municipalité à la population qui aura oublié bien vite les privations dont elle a eu à souffrir.

Un aubergiste de l'Oise, M. Maurice Vankerkove, domicilié à Nanteuil-le-Haudoin, est venu pérégriner ces jours derniers dans la région de Dammartin, mais pour une raison qui ne tenait pas au plaisir de voyager. Oh non !

M. Vankerkove était tout simplement à la recherche d'un belge du nom de Vincke Alois, qui lui avait enlevé sa maîtresse, laquelle ne s'était pas embarquée sans biscuit puisqu'elle emportait une somme de 4.000 francs.

Ce pécule est à peu près perdu pour le cabaretier qui a pu suivre les traces du couple jusqu'à Jully où Vincke a laissé une malle chez un restaurateur.

L'inventaire du contenu en a été fait, mais peu de chose appartenant à

M. Vankerkove, qui a porté plainte à la gendarmerie de Dammartin.

Un jeune homme de 20 ans, nommé Bellot Charles, originaire du pays annexé, a été arrêté avant-hier à Dammartin où il errait sans trop savoir la direction qu'il allait prendre.

Bellot était sans ressources et il conta son histoire aux gendarmes.

Incorporé dans un régiment d'infanterie allemande il resta sous les drapeaux dix jours au bout desquels, las de recevoir des coups de pied dans la partie bi-hémisphérique de son individu, il lâcha le métier des armes pour venir en France, laissant là-bas une amie dont le souvenir l'attire à ce point que Bellot sollicite maintenant son rapatriement.

Afin de lui donner une autre idée du service militaire, l'administration du kaiser ne manquera pas de l'envoyer dans un régiment de Poméranie.

FORFRY

Les gendarmes ont mis en état d'arrestation le nommé Van Pasenhove 25 ans, manouvrier, inculpé de coups et blessures sur M. Menou Louis, 25 ans.

NANTOUILLET

On nous écrit de cette commune :

Dimanche dernier à 4 h. 1/2, M. Menier a fait une conférence au cours de laquelle il a rendu compte de son mandat législatif. La séance était présidée par M. Grimbert Amédée, conseiller municipal. L'honorable député après avoir expliqué les différents votes auxquels il avait pris part, s'est mis gracieusement à la disposition des personnes qui avaient des questions à lui adresser.

La réunion a été très calme, et le

conférencier a été applaudi a plusieurs reprises.

Mardi dernier, à 8 h, 3/4, dans la salle Boulonnois, M. Gaborit, candidat à la députation, a fait une conférence, et a développé son programme.

La séance était présidée par M. Pernier conseiller municipal. M. Gaborit après avoir s'être présenté comme radical-socialiste, s'est attaché à combattre la candidature de M. Menier disant que celui-ci n'avait suivi la politique du Gouvernement que pour soutenir ses propres intérêts. Le candidat a promis, s'il était nommé, de nombreuses réformes, parmi lesquelles la suppression des 28 et 13 jours, le service militaire de 2 ans, l'établissement de l'impôt sur le revenu, la loi sur la mutualité agricole.

La réunion, très calme, s'est terminée par des applaudissements de l'assistance.

Le lundi 14 avril courant, le nommé Ackerman, sujet belge, étant ivre cherchait querelle à tout le monde à la fête à Nantouillet. Le garde-champêtre Delaunay étant intervenu pour calmer l'ivrogne, fut traité d'imbécile puis menacé d'avoir la gorge cassée et d'être jeté par dessus les murs du château.

Procès-verbal a été dressé contre ce singulier individu.

#### Moussy-le-Neuf

La fête donnée à Moussy-le-Neuf, à l'occasion de la neuvaine de Ste-Opportune aura lieu les dimanche 27 et lundi 28 Avril.

En voici le programme :

Nombreux Marchands Forains. — Ménages de Chevaux de Bois. — Vélocipèdes. — Jeu de Massucere. — Balançoires.

Le soir, GRAND BAL, sous la tente. Bon orchestre, dirigé par M. Déjardins de Moussy-le-Vieux. — A l'intérieur du Bal, Buvette tenue par M. Legros, restaurateur.

Le Lundi, de 3 à 6 heures : Bal d'enfants. | Le soir, Bal comme la veille.

Le Maire de Moussy-le-Neuf croit devoir prévenir les habitants des environs, que l'emplacement de la fête est situé dans la rue Duchesne.

#### CLAYE

M. Menier au cours de la séance du conseil général du 9 avril dernier, a proposé, comme rapporteur de la commission des chemins de fer d'accorder une subvention au capital de 8.500 fr. par kilomètre pour l'établissement d'un tramway à vapeur d'Aulnay-les-Bondy à Claye, par Villeparisis et de décider que la subvention de l'État pourra être encaissée par la société concessionnaire.

Il s'agit là d'un projet qui intéresse au plus haut point une partie du canton de Claye et dont la réalisation est ardemment désirée depuis longtemps.

#### VILLE de DAMMARTIN

### ÉTAT CIVIL

DU 7 au 17 Avril 1902

#### MARIAGES

15 avril. — Entre Louis-Theodule Boulonier, 30 ans, charpentier, et Julia-Pauline Mennessier, 31 ans, couturière.

#### Au Conseil Général

Nous extrayons des procès-verbaux de la dernière session du conseil général de Seine-et-Marne, l'analyse de quelques questions présentant un certain intérêt pour nos lecteurs.

Séance du 7 avril.

#### La cote personnelle et mobilière

M. Delbet, tant en son nom qu'au

nom de MM. Menier, Derveloy, Chauvin, dépose une proposition tendant ; 1° à accorder remise aux contribuables du département, dans les limites définies par la loi du 29 mars dernier, de la majoration d'impôt frappant les cotes personnelles et mobilières dont le budget départemental aurait bénéficié d'après le vote de l'amendement Le Moigne ; 2° à imputer la dépense qui résultera de cette remise sur les fonds libres de l'exercice 1901.

M. Forge mol de Bostquénard, en son nom et au nom de M. Thomas, donne lecture d'une proposition de dégrevement de la contribution mobilière.

M. le Préfet tient à protester contre les reproches adressés à l'administration par M. Forge mol d'avoir insuffisamment renseigné les Conseils d'arrondissement. Ces assemblées ont eu sous les yeux les documents les plus complets et particulièrement des états faisant ressortir le contingent assigné à chaque commune selon l'un et l'autre des modes de répartition présentés. Les Conseils d'arrondissement ont statué en pleine connaissance de cause.

M. le Préfet se réserve de discuter plus amplement devant la commission des finances les accusations aussi vagues que mal fondées de l'honorable préopinant.

M. Forge mol répond que les Conseils d'arrondissement ont été insuffisamment renseignés par l'Administration ; ainsi, certains Conseils d'arrondissement ont adopté des choses monstrueuses. Il cite le cas de la commune de Favières, où le maire a donné l'ordre de ne pas distribuer les feuilles d'imposition.

M. Derveloy demande la parole pour protester contre la lecture de la proposition de M. Forge mol, qui n'a qu'un but de politique électorale, tandis que la motion de M. Delbet a uniquement un objet financier.

M. Forge mol dégage la responsabilité du Conseil général dans cette affaire et ajoute que son but n'est pas de se livrer à une manifestation électorale, mais de défendre la cause de Seine-et-Marne.

M. Menier s'associe à la protestation exprimée par M. Derveloy.

M. Labour s'élève contre les paroles de M. le Préfet, faisant remonter aux

Conseils d'arrondissement la faute de l'augmentation et de la mauvaise répartition des impôts. Il constate, avant été lui-même conseiller d'arrondissement, que ces assemblées ne peuvent rien faire, l'Administration se refusant à les aider dans toute modification.

Les propositions de MM. Delbet et Forge mol sont renvoyées à la Commission des finances.

#### M. Loubet en Russie

M. Delbet donne lecture de la motion suivante :

« A la veille du départ pour la « Russie de M. le Président de la Ré- « publique, le Conseil général de Sei- « ne-et-Marne, s'inspirent des senti- « ments patriotiques et fermement ré- « publicains, qui animent la popula- « tion du département.

« Offre à M. Loubet l'hommage de « ses vœux les plus respectueux pour « l'heureuse issue de ce voyage qui « doit sceller à nouveau une grande « et féconde alliance, et le prie d'a- « gréer ses patriotiques félicitations, « en présence des résultats obtenus à « l'intérieur et à l'extérieur, pour la « paix et la grandeur de la France, « par l'énergie et la sagesse du gou- « vernement actuel de la République, « dont il est le chef universellement « respecté. »

M. Forge mol de Bostquénard présente le projet d'adresse suivant :

« Le Conseil général de Seine-et- « Marne,

« Adresse à M. le Président de la « République, à l'occasion de son pro- « chain départ pour St-Petersbourg, « l'expression de son entier dévoue- « ment et renouvelle l'assurance de « ses sympathies au peuple Russe et « de son respect à la personne de « l'Empereur Nicolas II. »

M. Labour prononce, au sujet de M. le Président de la République, des paroles qui sont converties par les protestations de l'Assemblée.

Les propositions de MM. Delbet et Forge mol de Bostquénard sont renvoyées à la Commission administrative.

Séance du 8 avril.

Après la lecture du procès-verbal de la séance du 7 avril, M. le Préfet demande à faire une observation au su-

jet des paroles prononcées par M. Labour dans le débat relatif à la contribution personnelle-mobilière, M. le Préfet n'a pas dit et ne pouvait pas dire qu'il rendait les Conseils d'arrondissement responsables de l'augmentation de cet impôt dans le département, M. le Préfet n'a pas dit davantage qu'il rendait les Conseils d'arrondissement responsables de la mauvaise répartition du contingent entre les communes, attendu que cette répartition a été faite sur les mêmes bases que la répartition opérée par le Conseil général lui-même, entre les cinq arrondissements, d'accord avec l'administration préfectorale.

M. le Préfet eut présenté cette observation dès hier, si M. Labour avait à la séance formulé son dire dans les termes où il figure au compte rendu analytique.

M. Labour proteste contre l'omission au procès-verbal des paroles qu'il a prononcées à la séance précédente.

M. le Président répond qu'il est inadmissible que le procès-verbal des séances de l'assemblée départementale contienne des paroles injurieuses à l'adresse de M. le Président de la République.

Le procès-verbal et le compte rendu analytique sont adoptés.

Séance du 9 avril.

#### *Chemin de fer de Meaux à Dammartin*

M. Menier, au nom de la Commission des chemins de fer, donne lecture d'un rapport concernant le raccordement en gare de Meaux-Est, du tramway de Meaux à Dammartin.

Tout en regrettant de ne pas donner suite aux objections de la ville de Meaux, il propose de revenir au premier tracé du tramway arrivant à Meaux par la route de Penchard (tracé rouge) et de passer outre à l'opposition de la ville de Meaux.

Dans un second rapport, M. Menier conclut à surseoir à l'adoption du tracé proposé pour le prolongement du tramway, entre Saint-Mard et Dammartin-ville et à ce que la partie de Saint-Mard à Meaux soit au contraire étudiée et mise à l'enquête le plus rapidement possible.

M. le Président, se faisant l'interprète de la ville de Meaux, déclare, en raison de la difficulté de trouver une autre solution, qu'il se rallie aux

conclusions de la Commission des chemins de fer.

M. Labour appuie de toutes forces le tracé rouge, préconisé par la Commission : le prolongement de la ligne jusqu'à Villenoy, qui pouvait être proposé dans un but de conciliation a, non seulement le grand inconvénient de coûter plus cher au département, mais il augmente le parcours et par conséquent, le prix des places et du fret des marchandises. D'autre part, le tracé rouge étant déjà étudié, il n'y a plus qu'à demander la déclaration d'utilité publique.

M. Labour appuie aussi la disjonction du tronçon à voie normale Dammartin-Saint-Mard, pour ne pas en retarder l'exécution ; mais il tient à signaler l'inconvénient qui pourrait résulter pour Dammartin, si la Société n'avait pas réuni les fonds nécessaires pour l'exécution de la ligne.

Il constate avec regret que depuis quatre ans que la Société est constituée, elle n'a pas pu prouver qu'elle avait réuni les fonds nécessaires.

M. Menier répond que la Société le regrette aussi, mais que le retard n'est aucunement de son fait.

—0—

On se souvient, qu'en effet, le Conseil général après avoir voté le principe d'une subvention de 75,000 fr. en faveur du chemin de fer de Dammartin-ville à Dammartin-gare, fut appelé à revenir sur ce vote à la suite du malencontreux referendum du 24 Août 1901.

---

**On Demande**  
**JEUNE FILLE de 16 à 18 ans**

*comme deuxième bonne*  
*S'adresser au Bureau du Journal.*

---

**A Louer, route de St-Mard**  
**Jardin Fruitier avec petit Châlet**

*S'adresser à M. COUCHOT,*  
*Greffier de la Justice de Paix*

---

*Directeur-Gérant E. LEMARIE*

---

*Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE*